

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.G.R: Activités génératrices de revenus.

B.A.J: Programme des priorités sociales.

B.O: Bulletin officiel.

C.E.A: Commission économique pour l'Afrique.

C.E.R.E.D: Centre d'études et de recherches démographiques.

C.H.U: Centre hospitalier universitaire.

C.E.P.D: Conférence micro

C.N.S.S: Caisse nationale

C.P.P: Code de procédure

C.P: Code pénal.

E.F: Enseignement fondamental

E.N.B.T.F: Enquête nationale

E.N.P.N.S.S: Enquête nationale sur la santé

E.N.S.J.S: Enquête nationale sur la

F.A.O: L'organisation des Nations

F.N.U.A.P: Fonds des Nations Unies

F.D: Intégration de la femme au

F.S.S.A: de la solidarité.

Formation Professionnelle.

M.E.N: Ministère de l'Éducation Nationale.

M.S.T: Maladies sexuellement transmissibles.

O.I.T: Organisation Internationale du Travail.

O.M.S: Organisation mondiale de la santé.

O.N.G: Organisations non gouvernementales.

P.A.G.E.R: Programme d'alimentation groupé en eau potable des populations

P.A.S: Programme d'aménagement structuré.

P.E.R.G: Programme d'électrification rurale globale.

P.I.B: Produit intérieur brut.

P.N.U.D: Programme des Nations Unies pour le développement.

P.T.T: Poste, téléphone et télégraphes.

S.M.T.G: Salaires minimums garantis.

F.N.D: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

10.10.1993

I. Objet du rapport d'évaluation

1. Depuis 1985, date de l'adoption par le Maroc des stratégies prospectives de Nairober, a ratifié en 1993 la Convention pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard de la femme et adopté les Plans quinquennaux du Caire de 1993.



## 1. Contexte national

Le Maroc fait partie des pays à faible revenu avec un PIB par tête d'habitant de l'ordre de 1300 \$US (1998). Avec un taux d'accroissement de 2,1%, sa population s'est établie en 1997/98 à 27,5 millions hab. Les femmes représentent 51,4% des Marocains. C'est une population extrêmement jeune, avec 35,9% de moins de 15 ans de sexe féminin.

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale. Le système politique et juridique est basé sur le pluralisme politique, les libertés fondamentales et le principe de la séparation des pouvoirs. Les changements politiques opérés ces dernières années avec les deux élections générales ont introduit des changements significatifs en attribuant une importance accrue aux droits de l'homme, en renforçant la responsabilité du gouvernement devant le Parlement et en consolidant le rôle du Parlement et en créant des mécanismes visés par Sa Majesté le Roi en Mars 1998, pour la première fois au Maroc, du mouvement de gauche et du centre. Cet événement favorable au changement, le programme social, et aux réformes visant notamment les femmes.

Ces progrès ont été consolidés par la nomination d'un gouvernement de gauche et du centre. Cet événement favorable au changement, le programme social, et aux réformes visant notamment les femmes.

La construction d'un large mouvement politique par une meilleure prise en compte des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces projets aussi bien au niveau de la conception qu'au niveau de la réalisation et du suivi.

de la croissance depuis le début de cette décennie, la conjoncture économique favorable, grâce notamment à l'amélioration de certains indicateurs de la balance extérieure, du déficit budgétaire et de la dette. Mais le Maroc reste une économie encore fragile. En effet, la croissance de l'économie marocaine est restée faible (2% en 1997 et + 6,8% en 1998) et reste dépendante d'une pluviométrie favorable.

La situation relative des indicateurs sociaux au cours de la dernière décennie, n'a pas été satisfaisante pour atténuer les écarts sociaux et régionaux: 2 personnes sur 10 vivent encore avec

5. Malgré le ralentissement économique, reste p... relatifs au déséquilibre de la balance extérieure... pe... év... ag... 6. su...

es femmes concernée 19% et

peine un peu plus de l'échec des programmes de chômage urbain dont l'incidence est plus forte sur les je

les femmes. Dans ce contexte, la vulnérabilité des femmes

appartenant aux catégories sociales défavorisées, particulièrement les femmes rurales, est tout à fait patente.

## 2. Contexte international

A l'instar d'autres pays en voie de développement, le Maroc a eu à faire face à une crise économique conséquente à la flambée des prix du pétrole. Cette conjonction a entraîné une augmentation de la facture énergétique du pays qui ne dispose d'aucune source d'énergie.

Parallèlement, la chute du prix des phosphates, principale ressource minière, a participé à

le Maroc a été contraint d'adopter le programme d'ajustement structurel à partir de 1983. Ce programme a permis une nette amélioration des équilibres financiers internes. Cependant, les indicateurs sociaux les plus particulièrement dans le domaine de l'éducation, santé et emploi, ont été très négatifs.

les populations vulnérables et particulièrement les classes sociales étaient dirigées, ont eu à souffrir des coupures sociales. A titre d'exemple, les dépenses sociales

9. Ainsi, durant près d'une décennie, les femmes, vers lesquelles les actions

d'éducation par habitant ont enregistré une baisse de l'ordre de 11% de 1983 à 1989 entraînant une chute des effectifs de la population scolarisée âgée de 7 à 14 ans (2 285 000 élèves en 1984 à 1 948 700 en 1988). De même l'effectif des filles scolarisées dans l'enseignement

la santé ont baissées. Les dépenses de fonctionnement du ministère de l'Etat ont baissées de 8% entre 1982 et 1986. Malgré les augmentations sensibles des dépenses du budget de ce ministère ne représentent actuellement que 4% alors que cette part était de 7% durant la décennie 60.

11. L'impact du PAS sur l'emploi a été catastrophique avec un grand déclin de l'embauche au niveau de l'administration publique, la privatisation et le secteur public, les licenciements massifs qui l'ont accompagnés et les investissements publics avant l'accentuation de la diminution de la création d'emp

1992 avait touché le chômage urbain est passé de 10,7% en 1982 à 25,3% en 1992 contre 13% pour les hommes.

12. Si le service de la dette extérieure pèse moins que dans le passé, le fonctionnement très déficitaire de base des administrations ne permettent pas de compenser les dépenses destinées à pallier aux effets du P.A.S. sur les populations les plus vulnérables.

La dégradation des indicateurs sociaux

### 3. Les priorités nationales

13. Conformément à ses engagements au niveau international et conscient de l'importance de la contribution des femmes au développement du pays ainsi que des obstacles qu'elle confronte, le gouvernement marocain en partenariat avec les ONG concernées, a entamé en janvier 1998 l'élaboration du Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement.

14. Ce Plan vise principalement à traduire en objectifs concrets, en stratégies réalistes et en mesures concrètes sur le court et le moyen terme la volonté nationale de promouvoir les femmes et d'opérer une véritable mise à niveau dans les domaines qui enregistrent les grands retards et freinent ainsi l'intégration effective des femmes en tant que bénéficiaires en tant qu'acteurs actifs du développement.

15. C'est ainsi que le Plan d'action national considère dans son préambule pour le Maroc de consolider et de renforcer ses efforts pour le développement social et économique tributaires des exigences de ce dernier; à savoir faire de telle sorte que cet effort tenant compte des particularités et des complémentarités, intègre équitablement les hommes et les femmes, les ruraux et les urbains dans l'effort et dans les bénéfices de cet effort.

Le Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement a abandonné la démarche traditionnelle d'intervention pour privilégier la démarche stratégique à l'élaboration d'un cadre conceptuel et d'intervenir en priorité aux domaines ciblés prioritaires et aux domaines d'intervention suivants qui constituent autant d'objectifs stratégiques:

- Renforcement de la participation des femmes à la prise de décision;
- Promotion de la culture égalitaire dans le cursus scolaire;
- Mise en place d'une politique de santé reproductive et familiale;
- Intégration des femmes au développement économique et social;
- Renforcement des pouvoirs et des capacités des femmes;
- Renforcement des pouvoirs et des capacités des femmes en matière de politique et institutionnelle.

Le projet de Plan d'action national se présente, à ce stade, comme un document intégrant les objectifs et les mesures stratégiques et les mesures prioritaires. Autrement dit, l'approche adoptée se situe à la fois à la dimension pratique et la dimension stratégique du développement.

Le Plan d'action national est structuré en quatre domaines stratégiques, à savoir: l'éducation, la santé, l'économie et le social. Chaque domaine stratégique est subdivisé en sous-objectifs en fonction des priorités à cibler, ensuite en objectifs spécifiques. Ces derniers sont traduits en mesures concrètes avec identification pour chaque mesure de la population cible, des modalités de mise en œuvre, des résultats attendus et enfin des intervenants et acteurs impliqués.





- Le projet du Ministère de la Justice avec l'appui du FNUAP, lancé en septembre 1998, constitue une première également dans le monde arabe. Ce projet vise à mettre en place une base de donnée relative au mariage, divorce et violences à l'encontre des femmes.
- Le projet de création d'une commission nationale de la femme est actuellement en cours d'étude au Conseil de gouvernement. Cette commission sera présidée par le Premier ministre et sera composée des représentants des départements ministériels concernés ainsi que des ONG.

29. Par ailleurs, une évolution extrêmement positive est enregistrée au niveau du Ministère de la Direction de la statistique et du Centre national de la prévision économique et du Plan par le biais de la création de l'Institut National d'Etudes et de Recherches Démographiques. L'outil statistique et la publication de données sont améliorés et la démarche sexospécifique est encouragée. Les unités de recherche et de formation doctorales (UFR) consacrées aux études de genre sont multipliées et la recherche scientifique qui a pour objet de multiplier les unités de recherche et de formation doctorales (UFR) consacrées aux études de genre est encouragée. La chaire «femmes et développement» à l'université de Rabat est également favorisée.

Progrès réalisés et enseignements tirés

Les effets plus négatifs des retards enregistrés dans le passé en matière de développement ont pas profité aux femmes, particulièrement les plus vulnérables. Ces retards ont entraîné des conséquences négatives sur le diagnostic des domaines prioritaires permettant de mettre l'accent sur les domaines prioritaires et de mieux cibler les interventions en faveur de l'équité et de l'égalité.

... ne fait pas suffisamment compte des réalités  
des attentes des populations ciblées.

... pour pallier à ces insuffisances que le projet de Plan d'action national ainsi que le  
plan quinquennal ont fixé comme préalables à une véritable politique d'intégration  
au développement, les quatre mesures suivantes :

Préalables	Modalités
L'approche tant qu'outil de action politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décider de l'intégration de cette approche et former les cadres de tous les départements ministériels et les sensibiliser à l'importance et l'utilité de cette approche.</li> </ul>

et technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer l'approche dans tous textes et documents de référence</li> <li>• Évaluer tous les programmes nationaux et locaux en fonction de cette approche</li> </ul>
2. Favoriser la connaissance sur la condition des femmes et en diffuser les résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer systématiquement la démarche sexospécifique au niveau de l'outil statistique</li> <li>• Elaborer des indicateurs statistiques pertinents permettant de mesurer la contribution des femmes à la richesse nationale.</li> </ul>

Mener des recherches locales et qualitatives sur les stratégies des femmes et des familles dans les domaines prioritaires, en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• donnant la priorité aux recherches multidyversitaires, en partenariat avec les institutions de recherche, de collecter et diffuser les informations</li> </ul>
---	---

décentralisation dans la structuration des structures institutionnelles et programmes destinés aux femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une démarche décentralisée, régionale et participative</li> </ul>
développer une démarche participative incitant à considérer les bénéficiaires comme des partenaires et non comme des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une démarche participative</li> </ul>
élaborer une charte définissant et structurant un partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une démarche participative</li> </ul>
plan national de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une démarche participative</li> </ul>
sur les ONG féminines et/ou qui travaillent avec les femmes et diffuser ses données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une démarche participative</li> </ul>

intervenant  
gouvernementaux et non

Adopter le principe  
décentralisé, régional  
et participative

Elaborer une base



<p>l'alphabétisation des</p> <p>l'éducation non formelle des rural et périurbain</p> <p>la scolarisation des cycle fondamental.</p> <p>des femmes à travers les d'alphabétisation</p> <p>national, unifié et décentralisé de</p>	<p>la santé des femmes</p> <p>Améliorer la prévalence contraceptive</p> <p>4. Prévenir les avortements clandestins, la stérilité et les cancers du</p>	<p><b>Objectifs stratégiques DDP</b></p> <p><i>Garantir une participation pleine et durable des femmes à l'éducation et à la formation</i></p> <p><i>Promouvoir la santé reproductive et améliorer</i></p>	<p><b>Objectifs généraux</b></p> <p>1. Promouvoir de façon s... femmes adultes.</p> <p>2. Promouvoir de façon s... fillettes, non scolarisées en</p> <p>3. Promouvoir de façon s... fillettes rurales jusqu'à la</p> <p>4. Promouvoir une im... curricula et les matériels sc...</p> <p>1. Mettre en place un prog... santé reproductive.</p>
<p>de pauvreté des femmes</p> <p>professionnelle équitable pour les</p> <p>une formation professionnelle valorisante</p>	<p>2. Réduire la mortalité et la morbidité maternelle.</p> <p>3. Étendre les services de planification familiale</p> <p>4. Prévenir les avortements clandestins, la stérilité et les cancers du</p>	<p><i>Garantir une participation équitable et durable des femmes au développement</i></p> <p>3. Réduire les situations de disparité, d'exploitation et de précarité dans le travail (salaire, aides familiales, travail</p>	<p>1. Réduire les s...</p> <p>2. Encourager femmes et prom...</p>
<p>la capacité civile, politique et socio-économique des femmes</p> <p>discrimination A l'égard des femmes</p> <p>violence</p>	<p>3. Combler les carences en matière de dispositions juridiques et</p> <p>violence</p>	<p><i>Renforcer les capacités civiles, politiques et socio-économiques des femmes</i></p> <p><i>Renforcer les dispositions juridiques et lutter</i></p> <p><i>violence</i></p>	<p>1. Renforcer les s...</p> <p>2. Encourager femmes et prom...</p>
<p>Renforcer le rôle politique et l'accès des femmes aux postes de prise de décision</p> <p>Mettre en place des mécanismes institutionnels spécifiques aux femmes</p>	<p>1. Mettre en place un mécanisme transversal chargé des femmes, doté de mandat, de prérogatives et de moyens humains et matériels</p> <p>2. Renforcer l'institutionnalisation des ONG intervenant dans les activités dirigées vers les femmes</p> <p>3. Renforcer le rôle des médias sur la question féminine</p>	<p>Promouvoir, par le biais de discriminations positives, l'accès des femmes aux postes de prise de décision administratifs, publics et politiques</p>	<p>1. Mettre en place un mécanisme transversal chargé des femmes, doté de mandat, de prérogatives et de moyens humains et matériels</p> <p>2. Renforcer l'institutionnalisation des ONG intervenant dans les activités dirigées vers les femmes</p> <p>3. Renforcer le rôle des médias sur la question féminine</p>

1. Les efforts consentis par le Maroc dans le domaine de l'éducation et la formation ainsi

ont permis de réaliser des avancées tangibles dans ce domaine. Il

difficultés réelles due les responsables et la société tout entière

plus, des difficultés rencontrées, des enseignements tirés et des

à partir de quatre principaux indicateurs retenus par le projet

et l'intégration des femmes au développement à savoir: 1)

la participation des filles dans l'enseignement fondamental,

formation professionnelle et enfin, 4) la culture aux droits de

actuellement 7 millions de femmes soit 2 millions de plus qu'en

les femmes, contre 41% des hommes. En milieu rural, 9 femmes

de développement

subside toute

siècle.

2. L'évaluation des prog

stratégies futures sera

de Plan d'action nati

l'alphabétisation des a

plus particulièrement,

l'homme et l'éducation

II Les progrès accompli

1. L'alphabétisation

actuellement 7 millions de femmes soit 2 millions de plus qu'en

les femmes, contre 41% des hommes. En milieu rural, 9 femmes

3. L'analphabétisme

1982. Il est le fait de

difficultés auxquelles il faut faire face dans

4. Actuellement, un large consensus

l'éducation des femmes. Les multi

Ministère de la prévision économique e

la société civile, à sensibiliser l'opinion

rendement social et économique, de

développement du pays tout entier.

5. Pour faire face à ces défis, le

développement rura

8) alphabétisation 7 s

6) Le MDSESEF

7. Par ailleurs, un p

ne autre  
dans les  
dans la

encadrement du Programme d'Education Non Formelle est confié à des jeunes  
meurs indemnisés et à des ONG, qui en assurent, dans le cadre du partenariat,  
la gestion et la réalisation. Bien que ce projet soit récent, il implique 32 200 bénéficiaires (enti

on des erreurs du gouvernement ainsi que des actions associées.  
l'année 1997-98, 123 000 personnes et de porter le nombre des inscrits  
1998-99 à 196 000 personnes, dont plus de la moitié sont des femmes.

pendance, le Maroc a consacré à l'enseignement des ressources financières  
la dernière décennie, la part du budget de l'Etat - hors dette  
fondamental s'est situés aux environs de 20%. Cette affectation a  
supérieure à 2% à celle du budget de l'Etat.

mental et secondaire s'établit actuellement à 4,5% du PIB. Ces efforts ont permis de réaliser des progrès notables  
l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.

du PIB. Ces efforts ont permis de réaliser des progrès notables  
l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.

exercice 1999 vient d'être approuvée.

3. Le Ministère de l'éducation nationale (MEN) a entamé depuis Mai  
expérience dans ce sens visant l'insertion ou la réinsertion des enfants de 8  
structures du système formel d'enseignement, dans la formation professionnelle  
encadrement du Programme d'Education Non Formelle est confié à des jeunes  
meurs indemnisés et à des ONG, qui en assurent, dans le cadre du partenariat,  
la gestion et la réalisation. Bien que ce projet soit récent, il implique 32 200 bénéficiaires (enti

l'année 1997-98, 123 000 personnes et de porter le nombre des inscrits  
1998-99 à 196 000 personnes, dont plus de la moitié sont des femmes.

pendance, le Maroc a consacré à l'enseignement des ressources financières  
la dernière décennie, la part du budget de l'Etat - hors dette  
fondamental s'est situés aux environs de 20%. Cette affectation a  
supérieure à 2% à celle du budget de l'Etat.

mental et secondaire s'établit actuellement à 4,5% du PIB. Ces efforts ont permis de réaliser des progrès notables  
l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.

du PIB. Ces efforts ont permis de réaliser des progrès notables  
l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.

l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.

	1997-98	1998-99
Enseignement préscolaire	22,6	26,3
1 <sup>er</sup> cycle enseignement fondamental	41,34	42,8
2 <sup>nd</sup> cycle enseignement fondamental	41,38	42,2
Enseignement secondaire	27,3	27,3

11. Ces données révèlent les progrès et les acquis du Maroc indépendant illustrés, notamment  
par le taux de participation des filles urbaines dans l'enseignement fondamental et  
secondaire: les filles ont constitué 59,1 % des admis au baccalauréat en 1997. Ainsi, l'un  
des aspects les plus positifs de la situation éducative des filles au Maroc est que leur  
proportion ne diminue pas avec l'élévation du niveau scolaire. La participation des jeunes  
urbaines dans l'enseignement est supérieure aux tendances nationales. Au niveau des  
études doctorales (3<sup>ème</sup> cycle et doctorat d'Etat), elles représentent un peu moins d'  
des effectifs et sont présentes presque d'une façon équivalente (30%) aussi bien da  
filières « Littérature et Sciences humaines » que dans les filières scientifiques.

12. Mais ces aspects positifs ne sauraient masquer les déséquilibres du système éducatif  
mesure ou les efforts consentis n'ont pas bénéficié équitablement à  
fondamental, au milieu rural et aux filles. Ainsi, sur 100 filles âgées de 7 ans,  
sont à l'école, 43 atteignent le collège, 17 le lycée et 7 réussissent au baccalauréat.

l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.

l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.

l'enseignement, dans le milieu urbain plus particulièrement.



certaines filières traditionnellement réservées aux hommes (mécanique, agriculture) même si leur insertion dans le marché du travail est incertaine. Ces données n'intègrent pas les

14 000 bénéficiaires de la formation informelle développée plus particulièrement dans le monde rural dans les structures relevant du Ministère de la Jeunesse et Sport et de l'Entraide nationale et du Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat.

20. En vue d'améliorer l'efficacité du système, une commission de formation professionnelle a été créée au niveau national, préfectoral et provincial sous la coordination du Ministère de la

est traduite également par une meilleure formation professionnelle. Cette évolution ont été consacrées et par l'intérêt, certes, la connaissance du domaine grâce aux nouvelles qui augmente presque exclusivement les (femmes).

#### 4. Promotion des valeurs égalitaires

Les programmes et manuels scolaires actuels ne font l'objet de plusieurs critiques de la condition et des rôles des femmes et à ce titre, ils ont été révisés. La sensibilisation des responsables à l'importance du cursus éducatif dans la promotion de la culture des droits de l'homme et le MEN s'est traduite par la mise en place par le Ministère de l'éducation en 1994 d'un projet de « promotion des principes et contenus de l'enseignement fondamental et secondaire » couvrant cinq disciplines « portantes » à travers une grille qui intègre les concepts de l'égalité parmi les autres.

22. L'éducation et la formation des femmes sont confrontées à des difficultés liées en partie aux carences structurelles des politiques d'éducation et de formation menées depuis l'indépendance. Ces carences ont largement contribué à limiter les impacts positifs des efforts consentis sur les populations vulnérables.

23. Les projets et programmes d'alphabétisation et d'éducation développés durant la dernière décennie en faveur ont particulièrement souffert de l'absence d'une référence de la politique éducative, d'une planification d'ensemble concrète et réaliste, de la forte centralisation, des interventions rarement évaluées et enfin des contenus inadéquats et non adaptés (rarement ventilés en fonction du genre) revus à la hausse ou à la baisse au moment de la mise en œuvre. Les projets ne sont jamais achevés et sont constamment remis en cause, sans être

24. Les sources financières allouées à l'alphabétisation et à la formation des femmes sont insuffisantes. Il est généralement difficile de connaître les budgets qui leur sont consacrés. Par conséquent, l'investissement est généralement laissé à désirer tant au plan qualitatif que quantitatif.

25. La faible coordination des programmes et des actions entre les intervenants est certes révélatrice de la volonté de promouvoir ce secteur. Cependant, la plupart se maintiennent en fin de compte, à limiter les retombées positives des projets au stade gouvernemental.

tolérance et la solidarité. Il s'agit de : la dignité, la vie, la sécurité, la liberté, la propriété, la dé

26. Les politiques successives d'éducation et de formation ont toujours été pensées et

implémentées, entre autres, par la reproduction des différenciations

sociales de sexe tant au niveau de l'accès que des matières étudiées. Pour les filles, les filles constituent, non seulement le groupe le plus défavorisé, mais surtout le plus à atteindre, particulièrement dans le monde rural.

27. Sur le plan qualitatif, une approche centralisée, directive, abstraite et éducation marque les méthodes d'enseignement-apprentissage et la formation pédagogique contribuant ainsi à l'éloignement des populations ciblées de l'é

De même, les programmes et système éducatif n'ont pu être conçus en tenant

compte des besoins et des réalités du marché de ainsi que sur les besoins et les réalités du marché de

manuels scolaires continuent caractéristiques individuelles

professionnelle. Les filles constituent la majorité dans les Dans le domaine de la fo

et se concentrent dans les filières

34. Dans le cadre du projet du Plan quinquennal (1999- 2003), le Ministère de l'éducation nationale a établi un Plan de promotion de l'enseignement de base et fondamental. Ce plan fixe l'objectif de la généralisation du premier cycle de l'enseignement fondamental aux enfants âgés de 6 à 11 ans d'ici l'an 2002 avec un accroissement annuel des effectifs de l'ordre de 4,5%. La généralisation du deuxième cycle de l'enseignement fondamental est prévue pour l'an 2008 avec une augmentation annuelle des effectifs de l'ordre de 74 000 élèves.

35. Le renforcement du projet BAJI actuellement à mi-parcours et qui devrait s'achever en 2003 et dont une des principales est «Education de base» y compris l'alphabétisation des adultes avec une enveloppe de 810 millions de dirhams.

36. Le Ministère de l'éducation nationale prévoit de donner, dans le cadre du Programme d'Education Non Formelle aux enfants âgés de 8 à 11 ans, un budget consacré à	36. Le Ministère de l'éducation nationale prévoit de donner, dans le cadre du Programme d'Education Non Formelle aux enfants âgés de 8 à 11 ans, un budget consacré à
d'atteindre l'objectif	d'atteindre l'objectif
du secteur privé.	de 465 800 élèves d'ici l'an 2003-2004, en partenariat avec les C
	Pour réaliser ces objectifs, le MEN compte à

### 3. Domaine prioritaire: Les femmes et la santé

1. L'adoption par le Maroc du programme d'action de la CIPD en 1994 et celui de Beijing en 1995 traduit la volonté du gouvernement marocain de promouvoir la santé reproductive, particulièrement à travers l'amélioration des indicateurs de la maternité sans risque, la

#### I. Les progrès accomplis

Programme d'ajustement structurel sur les coupures  
stratégie de développement social pour les années  
des défavorisées, aux services sociaux de base, en  
protection social des catégories vulnérables. Le  
en 1996 et destiné aux 14 provinces les plus  
munies, fait partie de cette nouvelle orientation politique.

2. Pour faire face à l'impact négatif  
défavorisées. Le gouvernement a ad  
90 tendant à élargir l'accès des p  
particulier la santé et à renfor  
Programme des Structures Sociales

Dans le domaine de la santé reproductive, le Ministère de la santé a entamé un certain  
nombre d'actions dans le sens des objectifs des Plate-formes d'action de la CIPD et de  
Beijing. A cet égard, le Maroc dispose de trois programmes très structurés au niveau de la  
unification familiale, la maternité sans risques et les MST/SIDA. Ils disposent des ressources

1992) dont 69% en milieu urbain et 20% dans le rural. Pour l'assistance à l'accouchement, 14% des naissances survenues au cours de la période de référence ont été assistées par un personnel qualifié contre 31% en 1992. La mortalité maternelle a enregistré une baisse relativement importante en passant de 332 cas de décès pour 100.000 naissances vivantes<sup>12</sup> en 1992 à 228 en 1993-97<sup>13</sup> cas. Les responsables de la santé publique ont déclaré, à maintes reprises, leur détermination à réduire la mortalité maternelle. Un certain nombre d'atouts de la formation du personnel médical et paramédical, l'amélioration des prestations des services, le conseil et la création des maisons d'accouchement par exemple, une diversification de l'offre de services et à généraliser en impliquant les potentialités locales. initiative positive

ont révélé qu'il n'y a pas au Maroc de différences entre les filles et les garçons de moins de 10 ans en ce qui concerne l'état nutritionnel et l'allaitement. Par ailleurs, les différences en matière de vaccination entre les filles et les garçons, en faveur de ces derniers (67% pour les filles), sont minimes.

7. Les différences entre les garçons de moins de 10 ans et les filles de moins de 10 ans, en matière de vaccination, en faveur de ces derniers (67% pour les filles), sont minimes.

en corrélation avec l'apparition et la propagation du SIDA, le MST/SIDA a établi d'un système de contrôle de la qualité de la transfusion sanguine par la certification du sang de transfusion.

8. Mis en place le Programme National de Lutte contre le SIDA.

par l'introduction de l'approche syndromique par la prise en charge de la part des médecins généralistes des patients atteints de MST. La formation du personnel paramédical, des pharmaciens, des enseignants, l'implication des autres départements ministériels, des journalistes et de la société civile sont autant d'atouts de ce programme.

### 1.1. Les obstacles rencontrés

9. En dépit de l'augmentation régulière des dépenses publiques consacrées à la santé de 1994 à 1997, les dépenses de santé établies actuellement à près de 4,8 % du PNB restent insuffisantes en regard aux retards et aux besoins des catégories sociales les plus défavorisées et plus particulièrement les femmes.

4,8 % du budget national.

### 2. Taux d'utilisation des services de santé (%)

Catégories de la population	Urbain		Rural	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Revenus moyen minimum	44,5	43,5	51,8	48,2
Revenu moyen maximum	48,5	46,5	54,1	54,1

facultative et extrêmement limitée ( 15% de la population ) font du droit à la santé l'apanage

des catégories sociales les plus démunies

Le secteur hospitalier absorbe à lui seul 75% du budget du Ministère de la Santé. Les zones défavorisées sont mal desservies.

taux de procréation  
5,8%  
44,20 %  
6 977 961 (26,14%)

maternité avec bloc opératoire  
gynécologue

Quelques ratios pour l'accès à la santé  
jusqu'à 1 pour 196 femmes

Source : Ministère de la Santé publique. Actes du premier congrès national « Femme et santé », Décembre 1996.

En matière d'infrastructure hospitalière, la capacité litière fonctionnelle dans le secteur public est de 1 lit pour 1002 habitants avec des écarts énormes entre l'urbain et le rural. Or, la norme à l'horizon 2003 est d'un lit pour 900 habitants.

12. L'encadrement médical reste faible et mal réparti sur l'ensemble du pays. Ainsi, à l'âge de procréation, alors que le Maroc ne dispose que de 3000 sages femmes dont 30% travaillant à domicile, le Sénégal dispose d'un seul gynécologue pour 15.000 femmes.

13. En dépit des efforts pour intégrer des modules de santé dans les programmes scolaires, l'éducation et la communication en matière de santé reproductive ne sont pas suffisantes.

14. Les étiquettes disponibles au niveau des centres de santé sont insuffisantes en nombre et en qualité, les données presque inexistantes. Cette situation est aggravée par la faible disponibilité et l'échange d'information.

IS. L'absence d'une politique globale de santé reproductive tend que permise par la...  
intervenants, la forte centralisation avec une faible participation des potentialités...  
autant de facteurs qui ont contribué à limiter les impacts de l'investissement de l'E...  
protection de la santé des femmes défavorisées, notamment,

16. Le programme de Planification familiale n'a pas souffert, contrairement à...  
programmes, des effets des plans d'ajustement structurel entamés depuis 1983; il...  
contraire bénéficié d'importants financements externes (USAID, en particulier).  
moyens contraceptifs autres que la pilule ont été peu développés (70%, les autres m...  
réalisant que 17,5% et les méthodes traditionnelles 12,5%), ainsi que les moyens co...

tion de la structure des prestataires, la propagation de fausses rumeurs sur les effets...  
nécessité des produits contraceptifs, la...  
forte déperdition de la préservatifs (moins de 6%) est révélateur de la faible...  
mortalité maternelle est encore élevée en milieu rural où elle n'a baissé que de 15%...  
2 en 1987 à 307 en 1993-97. Les structures sanitaires actuellement disponibles ne...  
ne peuvent pas de prendre en charge tous les accouchements (plus de 700 000 naissances...  
à domicile). C'est dire qu'un taux élevé d'accouchements sera encore réalisé à domicile avec...  
cela suppose comme conditions précaires et dangers pour la santé de la mère et de...  
exploitées à cause de la réticence des femmes à accoucher à l'hôpital (mauvais accueil...  
rumeurs sur l'inevitable de la césarienne et des points de sutures, faible féminisation du...

personnel médical et paramédical...  
également épargné de l'effacement du... les mandats sexuellement...  
est un véritable problème de santé publique avec une estimation de...  
par an. Ces chiffres sont certainement en deca de la situation...  
en raison de la non déclaration des médecins privés, du recours à...  
épidémiologique...  
faible utilisation des préservatifs (moins de 6%) est révélateur de la faible...  
niveau d'infection. Les problèmes de la prise en charge se posent avec acuité...  
de santé publique de la femme et de la famille...

veloppement  
femmes du  
res urgentes  
s contentes  
ne unânes 1999-2000, sont plus gânerâes mais visent tout de mêmâ à amâliorer  
qâ l'intervention de l'Etat en faveur des populations les plus vulnérâbles

20. Le projet de Plan d'action national pour l'intégration des femmes prévoit des dispositions spécifiques ciblant, en priorité, la santé reproductive rural et du périurbain à court et à moyen terme (Voir annexés la matrice (1999-2000) et celle des mesures prioritaires (1999-2003). Les stratégies

Le ministère de la santé a retenu comme principal axe de son intervention, l'amélioration des conditions d'accès aux structures de santé de base et la réduction des écarts régionaux en la matière ainsi que l'amélioration de l'infrastructure. La proportion réservée aux soins de santé de base représente 48,2% des dépenses.

21.  
dur  
l'at  
hos

#### 4. Domaine prioritaire: Participation des femmes à l'économie

1. La participation des femmes à l'économie constitue actuellement une réalité aussi tangible

que leur statut et de la condition féminines et de développement économique du pays tout entier.

Dans plusieurs secteurs de l'économie, cette participation reste non reconnue et méconnue.

##### Les progrès accomplis

2. Au cours des dernières années, les publications du Mins

de l'économie ont intégré, et presque systématiquement, l'approche sexospécifique permettant ainsi de

mesurer et de mieux comprendre la contribution des femmes à l'économie surtout celle

des femmes rurales.

3. L'activité féminine n'a pas cessé de progresser pour s'établir actuellement à 24,2 % pour

l'ensemble du pays, soit une augmentation de 20,2 % pour les urbaines et 27,8 % pour les rur

ales, contre 14,4 points en milieu rural et 9 % en milieu urbain alors que cette augmentation s'est limitée

soit 078 mille personnes. L'importante présence des femmes rurales dans ce secteur s'explique par les contraintes qui pèsent sur l'activité féminine, en l'occurrence la difficulté d'accès au marché du travail salarié et l'affectation systématique du travail domestique aux femmes. Elle est également révélatrice de l'engouement des responsables et des acteurs

le monde des entreprises, artisans, aides familiales et les travailleurs temporaires  
de Sécurité Sociale (CNSS) en 1989 est de 10% pour les femmes salariées par rapport à l'ensemble des  
rapport est de l'ordre de 20 à 25% au niveau national. La faible  
dans certains secteurs de l'industrie et leur absence dans le secteur  
prévalence des travailleuses font que la législation du travail n'est pas  
toujours appliquée.

Le chômage féminin  
difficile, l'inadéquation existant entre le système de formation et  
13. Le contexte éco

salariale perçue  
r l'Etat en 1991.

ne travailleurs à  
marginale. Dans  
te des usines de  
cient d'aucun

a acquerr la  
p. donnant la  
surs de revenus

le de lutter contre la pauvreté

salaires annuels inférieurs à 32 500 Dh contre 65% pour les hommes. Le  
par les femmes ne représente que le quart de l'ensemble des salaires

### Le poids du travail informel

17. Selon les données de 1997<sup>20</sup>, sur les 187 211 personnes classées  
domicile, 95,7 % sont des femmes dont près du tiers ont une activité  
textile en contrepartie de salaires inférieurs au salaire minimum  
garanti et qui est actuellement de moins d'un dollar US par heure) et  
protection sociale

18. Les pouvoirs publics et les organismes de coopération ont co-  
micro-crédit et micro-entreprise dont le but est de donner une  
priorité aux projets  
participation des femmes à l'économie

rique au Maroc, la répartition :  
différentes régions ou zones  
socio-économiques mais  
M. le Roi, la lutte contre la  
pauvreté.

1. En dépit des progrès réalisés en matière de croissance  
de cette croissance a été très inégale non seulement en  
(urbaine, semi-urbaine et rurale) et entre les différentes

aussi que les secteurs de l'économie, et les femmes. Sous l'impulsion

de l'actuel gouvernement.

1. Les progrès accomplis

2. La volonté politique de lutter contre la pauvreté est manifeste à plusieurs niveaux : 1) la  
création en 1998 d'un secrétariat d'Etat à la solidarité et à l'action humanitaire dont la  
principale prérogative est d'assister les populations vulnérables; 2) la création en 1995 du  
haut commissariat aux personnes handicapées; 3) l'amélioration de la connaissance du  
phénomène de la vulnérabilité à la pauvreté grâce notamment, aux efforts du Ministère de la  
prévision économique et du Plan, du Centre de la Statistique et du CERED; 4) l'organisation,  
durant l'année écoulée, sous la présidence effective du Prince héritier du Maroc, de la semaine  
nationale de lutte contre la pauvreté et la création d'un Comité d'éthique, chargé de être le  
suivi de cette semaine.

envis sous ... volonté de renouer la capacité urbaine à entreprendre et à ...  
a favorisé le développement des activités génératrices



que faiblement de l'assistance du réseau bancaire ( 0,2 % pour les rurales et 0,5 % pour les

citadines ). Par ailleurs, dans le milieu rural, il s'accapare l'avoir des cas,

absence de formation de  
des femmes rurales et

- le manque de temps disponible, l'analphabétisme des femmes  
base en matière de gestion contribuent à l'enclavement social et

rendent problématique l'accès des femmes au marché, brèche ou éloigné. L'enquête nationale  
sur le budget temps des femmes a révélé que les femmes ne gèrent elles même leurs  
productifs que dans 27,3% des cas ( 16,4% dans le rural). C'est généralement le mari ou  
membres mâles de leur familles qui en tirent profit. Dans ces cas, les A.G.R n'au-  
contribué qu'à renforcer l'exploitation dont sont victimes les populations ciblées et à con-

activités considèrent les revenus  
font qu'elles sont conçues plus

d'une façon générale, les mentalités qui sous-  
générés par les femmes comme des revenus d'ap

seules initiatives sont prises par les ONG qui travaillent dans le domaine de l'enfance ou la violence.

16. Les femmes chefs de ménage: au niveau national, près d'un ménage sur six est dirigé par une femme, chiffre plus élevé en milieu urbain (16,4% contre 10,9% pour les zones rurales) et pour les femmes chefs de ménage soit 14,2% contre 13,9% pour les hommes. 60% ont un faible niveau scolaire (84,2% contre 78,3% pour les hommes). 13,9% de ces ménages ont un revenu inférieur à 12,3% pour le total vivant en dessous du seuil de pauvreté au niveau national. En effet, une proportion élevée d'habitants des zones rurales, des ménages marocains est ou ils sont dirigés par une femme. Ces femmes sont d'abord plus vulnérables qu'aucune disposition sociale particulière n'est prévue pour les soutenir. Les lois qui régissent les relations familiales et le statut de la femme n'envisagent qu'un seul type de famille et ménage: celui dont le chef est un homme.

17. Les femmes handicapées: Les femmes handicapées constituent une partie importante de la population, mais il est permis d'avancer par l'O.M.S. que le handicap concernait 10% de la population marocaine. Les femmes handicapées constituent une population extrêmement vulnérable du fait de l'absence de possibilités et la faible intégration de cette population dans le système d'éducation et dans le marché du travail.

18. Les femmes divorcées: Cette catégorie est le produit de la discrimination légale. En effet, l'autorisation de la polygamie fait que la première épouse en abandonnant la première avec ses enfants ne peut pas demander le divorce, or, la procédure est aussi complexe que longue. La seule possibilité que la femme divorcée a pour se faire remarquer, complètement dévalorisée dans la société avant femme, est de porter un regard extrêmement dévalorisant sur son mari et de demander le divorce. Cette procédure est aussi complexe que longue.

19. Les femmes abandonnées: Cette catégorie est le produit de la discrimination légale. En effet, l'autorisation de la polygamie fait que la première épouse en abandonnant la première avec ses enfants ne peut pas demander le divorce, or, la procédure est aussi complexe que longue. La seule possibilité que la femme divorcée a pour se faire remarquer, complètement dévalorisée dans la société avant femme, est de porter un regard extrêmement dévalorisant sur son mari et de demander le divorce. Cette procédure est aussi complexe que longue.

20. Les mères célibataires: Cette catégorie est le produit de la discrimination légale. En effet, l'autorisation de la polygamie fait que la première épouse en abandonnant la première avec ses enfants ne peut pas demander le divorce, or, la procédure est aussi complexe que longue. La seule possibilité que la femme divorcée a pour se faire remarquer, complètement dévalorisée dans la société avant femme, est de porter un regard extrêmement dévalorisant sur son mari et de demander le divorce. Cette procédure est aussi complexe que longue.

paternelle ne peut se faire que dans le cadre du mariage, même si le père reconnaît l'enfant comme le sien, cette reconnaissance n'est pas prise en compte d'une façon légale; de plus, les parents risquent d'aller en prison pour toujours la même raison. A plusieurs reprises, la presse a cité des cas des femmes qui sortent de la maternité pour aller en prison pour avoir eu des relations sexuelles hors mariage. Depuis les dernières années, l'amendement du Dahir qui

d'être mariée à sa mère" réglemente l'état civil et tout de même permis à l'enfant condition, toutefois, que les membres mâles de la famille portent leur nom.

des mères célibataires et la précarité de leurs conditions économiques font d'elles une catégorie potentiellement vulnérables.

22. Les femmes et les fillettes rurales constituent près la moitié de la population féminine totale; or la vulnérabilité est la caractéristique de la moitié des ruraux. Plus récemment, elles travaillent et vivent dans un enclavement physique et social: faiblesse de l'infrastructure routière, équipements sanitaires inadéquats, absence de services sociaux et éducatifs. C'est ainsi que les enquêtes ont démontré l'impact négatif de l'infrastructure socio-économique et l'absence de services sociaux et éducatifs sur la pauvreté.

Éléments de confort	80,7	88,5	87,8	87,8
Électricité	120,7	189,7	120,7	189,7
-Evacuation des eaux usées dans la nature	9,5	9,5	9,5	9,5
-Evacuation des ordures ménagères dans la nature	84,9	84,9	84,9	84,9
- Utilisation du gaz dans la cuisson	98,7	98,7	98,7	98,7

RGPH, 1994

23. Ce sont les femmes et les fillettes qui s'occupent généralement de l'approvisionnement de la famille en eau, en bois de chauffage et de cuisson et d'aliment pour le bétail. Pour ce faire, 12,3% d'entre elles sont obligées de parcourir une distance de plus d'un Km pour aller chercher l'eau en eau courante et certainement plus pour le bois. Or, plus du tiers des femmes utilisent le bétail et les résidus animaux et végétaux comme source de cuisson. 27 femmes actives occupées rurales, sur 10 sont aidées par 10 d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 3000 Dirh par personne par an) contre 65 % pour les hommes.<sup>28</sup>

24. Il est difficile de briser le cercle de la pauvreté surtout lorsque que l'on sait que les femmes et les fillettes sont faiblement scolarisées et que les coutumes...

Direction de la Statistique, Rapport No. 11918-Mor: " Pauvreté, ajustement et croissance au Maroc, 2 volumes, 1994.

<sup>27</sup> ENBTF 1994  
<sup>28</sup> Banque mondiale



base de donnée contribuera à améliorer la protection des droits des femmes et leur effectivité ainsi que l'accessibilité de ces dernières à la justice.

## II. Les obstacles rencontrés

7. La faible visibilité institutionnelle de la question de la violence au Maroc notamment par : 1) un manque de données relatives à l'ampleur et aux formes de la

• Instaurer, par une disposition expresse, l'obligation d'assistance lorsque la victime de la violence est une femme ou elle soit mineure ou nou...

pourraient bénéficier de + Prévoir des foyers d'accueil pour les victimes de violence

services de soutien; aux municipalités, familiales, médicales, psychologiques, juridiques et sociales; services municipaux; ...

sanitaires et sociaux afin d'assurer le traitement médical des femmes victimes de violence.

• Doter les commissariats de police de personnel spécialisé (infirmières, médecins,

psychologues, assistantes sociales, chargé de prendre en charge les femmes et les enfants

victimes de violences.

• Reconnaître aux femmes, agents de la sûreté, le droit d'assurer des permanences de nuit

suprès des commissariats de police pour l'accueil et l'orientation des femmes violentées et de

leurs enfants.

• Organiser des campagnes de sensibilisation afin de réduire les excès de violence et l'abus

venir. Le 4. Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'a

popu de l'Union européenne (programme ... ministres des droits de l'homme compte

ans plusieurs villes du Royaume.

Par ailleurs, le ministre chargé de la protection sociale, la famille et l'épanouissement de l'enfant a

réflexion et la concertation avec tous les partenaires concernés pour établir un Plan d'ac

lutte contre la violence.

## 7. Domaine prioritaire: Les femmes et les responsabilités de décision

1. Les réformes politiques et sociales entamées depuis le début de la décennie 90, ont contribué à élargir et renforcer la participation de larges catégories sociales aux initiatives

sexuels et des économiques, démocratiques et de développement. Mais la division traditionnelle des espaces, privé et public à travers un certain nombre d'instruments juridiques et symboliques participent encore à limiter l'investissement par les femmes de la sphère politique officielle et des centres de la prise de décision.

### I. Les progrès accomplis

2. Le processus de démocratisation ainsi que la mobilisation des associations féminines, des droits de l'homme et du développement ont permis aux femmes d'investir pour la première fois plusieurs espaces et de renforcer leur représentation dans d'autres.

3. L'article 8 de la constitution marocaine garantit à l'homme et à la femme la jouissance des droits politiques égaux. La femme est électrice et éligible et peut être représentée à toutes les instances et structures de la vie constitutionnelle et politique.

4. Au niveau politique, durant la deuxième moitié de cette décennie, les femmes ont fait leur apparition pour la première fois dans les hautes instances du gouvernement, ce sont au moins 4 d'Etat dans le gouvernement de 1997 (4) et celui de 1998 (2). Dans la sphère législative, elles ont été députées (2) et conseillers (2). Par ailleurs, durant les derniers mois, et pour la première fois, des femmes ont été nommées au Conseil Constitutionnel (1 femme) et au Conseil Supérieur de la Magistrature (1 femme) et au Conseil National des Droits de l'Homme (1). En dépit de la timidité de l'investissement politique officiel, cette nouvelle visibilité politique est extrêmement symbolique car elle exerce un impact positif sur l'image des femmes dans le champ politique officiel.

5. Mais c'est au niveau de la prise de décision administrative que les progrès sont les plus importants. Depuis 1995, les femmes ont investi des nouveaux espaces comme agents de la circulation, présidentes du tribunal de première instance et de commerce, directrice générale de la bourse de Casablanca. Elles ont également investi certains hauts postes de l'administration publique qui leur ont été fermés pendant longtemps en tant que directeur (9/330), elles représentent actuellement (39/877) des chefs de division, et sont 427 dans les différents postes de responsabilité de l'appareil judiciaire et représentent enfin 18% des avocats, 34,5% du corps enseignant dans le public et près du tiers des médecins.

6. A la faveur du processus international et onusien pour l'égalité et des changements démocratiques, une nouvelle façon de pratiquer l'activité politique a émergé en faisant l'objet d'un débat des impératifs et des normes essentiellement différents de la politique conventionnelle. Cette nouvelle façon de pratiquer l'activité politique a contribué à élargir la participation politique des citoyens et de la société civile.





dans le champs politique, le Secrétariat d'Etat à la protection sociale, la famille et l'enfance

septembre 1999, d'après le Plan d'action pour l'intégration des femmes au développement par l'organisation

des au développement  
actions positives:

tes discriminations a  
aux justiciables d'en  
titution qui précise

20. Par ailleurs, le projet de Plan d'action pour l'intégration  
ainsi que et le projet du Plan quinquennal (1999-2003)  
prioritaires incitatives suivantes fondées, pour la plupart, sur des

1. Publier et diffuser la Convention relative à l'élimination des  
l'égard des femmes au B.O. la publication de la Convention pé  
demandant l'application, par référence au préambule de ta  
expressément le respect des droits de l'homme les quels sont

• Au niveau de la fonction publique  
Reviser le statut de la fonction publique dans le sens de reconnaître aux femmes le gr  
fonctions du ministère de l'intérieur, de la défe  
protection civile et des P.T.C.

circulaire du Premier Ministre, les  
essaites pour que la promotion des fonctionnaires aux postes de responsabilité  
des critères objectifs, le diplôme, la formation, la compétence et l'expérience  
compte du sexe et/ou des responsabilités familiales des femmes, pour élargir  
ci des postes de prise de décision

• Dynamiser la représentativité des femmes au niveau des organes  
particulièrement dans les instances où se prennent les d  
Nommer des femmes, compte tenu de leur compétence  
postes de responsabilité et de décision dans les min

le leur formation, à de hausser  
les tels que l'économie, les  
consuls, ambassadeurs)

• Dynamiser la représentativité des femmes au niveau des organes  
particulièrement dans les instances où se prennent les d  
Nommer des femmes, compte tenu de leur compétence  
postes de responsabilité et de décision dans les min

des femmes dans les deux chambres

ur et au niveau des partis politiques et des syndicats au niveau des partis politiques  
de 33 % dans les instances dirigeantes et les taire bénéficiaire de gratifications

3. Au niveau des conseils nationaux, introduire une représentation  
Conseil Consultatif des Droits de l'homme, le Conseil de  
Conseil Economique et Soc  
Magistrature, le Conseil Co

Il Les politiques d'intégration des femmes au développement ont rarement été la problématique générale du développement. L'absence de mécanismes spécifiques femmes, fondés sur une démarche globale et intégrée a contribué à une institutionnalisation de l'intervention de l'Etat dans ce domaine. Toutefois, l'avènement du gouvernement d'alliance en 1998, de grands efforts ont été consacrés en ce sens.

I. Progrès accomplis

I.1 Les anciennes structures

2. Le ministère des Droits de l'Homme : Créé en Novembre 1993, ce Ministère a pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme au Maroc. A cet effet, il veille à la conformité du droit interne avec les instruments internationaux ratifiés par le Maroc.

3. La cellule "Intégration de la femme au développement" au sein du Ministère des affaires étrangères et de la coopération (MDE) Créée en 1990, elle constitue un intermédiaire entre les organisations internationales en vue de mobiliser le financement et l'expertise technique nécessaires pour les programmes et projets en faveur de l'intégration des femmes au développement.

4. Le ministère de la Jeunesse et des sports a une division chargée, depuis 1996, de mener des actions sociales et éducationnelles au profit de la femme, de gérer les foyers féminins, et théoriquement de recueillir et d'exploiter les données statistiques et d'effectuer des études et des recherches.

la coordination des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans l'action sociale,

l'intégration de l'approche genre dans la planification pour le développement et le renforcement du partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux. Depuis sa création, le Secrétariat d'Etat a œuvré à mettre en place des mécanismes institutionnels d'assurer le suivi des politiques et projets mis en place. Il s'agit notamment :

8. La Commission inter-ministère nationale de planification et de suivi des politiques et programmes sociaux, créée en 1999, et présidée par le Premier ministre, elle est chargée de :

9. La commission thématique de planification et de suivi des politiques et programmes sociaux, créée en 1999, et présidée par le Premier ministre, elle est chargée de :

insérer les dispositions et mesures relatives aux femmes au développement.

## II. Les obstacles rencontrés

Le développement au Maroc est due à trois principaux facteurs :

1. Les structures mises en place depuis

- les mandats et les formes (cellule, services, division) des

structures ont continuellement changé au gré de la volonté des responsables des

ministères. En outre, ces structures ont été

inscrites dans le social avec une forte

notation caritative et n'ont pas été dotées, au préalable, de prérogatives bien définies ni

de caractéristiques de business. Une des conséquences est été conçu selon la corrélation en

vigueur au Maroc: programmes femmes = absence de mandat clair et de moyens

Les réponses qui ont été apportées dans le passé ont montré leurs limites. La dispersion des

efforts et l'absence de coordination ont donné lieu à une duplication des efforts et une

incapacité de concevoir une approche transversale

compétition pour la collecte des fonds

et s relatives aux femmes et développement, ce qui

est intéressant pour institutionnaliser les

et a entravé cette dynamique et participé à

la multiplication des intervenants institu

et s cantonnées dans les ministères sociaux qui

l'affaiblissement des impacts des action

des restrictions budgétaires ayant fait suite au

d'une façon générale, ces structures so

ministères et aux programmes en charge des femmes

ont soufferts plus que les autres départ

et s activités sont exécutées dans le cadre de la

PAS. Le budget affecté généralement au

et s

était et resté insignifiant et la grande ma

et s

coopération bilatérale et multilatérale

et s

## III. Engagements en vue de nouvelles

pour la promotion de la femme a été identifiée

11. La question des mécanismes institu

pour l'intégration des femmes. En plus des

comme prioritaire dans le projet Plan

ment par le Secrétariat d'Etat chargé de la

nouvelles structures mises en place

et s mesures prioritaires ont été retenues aussi

protection sociale, la famille et l'enfan

du quinquennal (1999- 2003). (Voir annexes

bien par le Plan d'action national duc

et s mesures prioritaires).

matrice des mesures urgentes et ma

ariat d'Etat chargé de la protection sociale, la  
mois à venir, il faut citer:

12. Parmi les futurs mécanismes que  
famille et l'enfance envisage d'établir c

creation de la Commission nationale de la femme, chargée de la mise en place des  
rmmes et des stratégies en vue de renforcer la position de la femme et veiller à

decret portant creation de cette commission a été soumis au Premier ministre.

- La mise en place de points focaux « genre et de développement » dans l'ensemble des  
ministères concernés par la question de l'intégration des femmes ainsi que l'établissement,





ponibilité de deux ans renouvelables, en vue d'élever son enfant de moins de cinq ans ou  
sint d'une infirmité nécessitant des soins particuliers.

Le regroupement familial. L'épouse fonctionnaire a le droit de suivre son mari forcé de  
ablir dans un lieu éloigné de celui où elle exerce ses fonctions et ce, en sollicitant sa mise  
disponibilité pour une durée de deux ans renouvelables, mais qui ne peut excéder les dix

Entrepreneur de l'efficacité des réformes, une campagne de sensibilisation a été  
entrepris en septembre 1998 en partenariat avec le FNUAP a entamé une campagne visant  
une meilleure connaissance de l'application des lois relatives au statut personnel et la mise en  
œuvre et le divorce. Dans le même sens, il a été créé une  
surtout pour les femmes divorcées et  
s de justice.

## II. Les obstacles rencontrés

Les insuffisances des mesures prises en vue d'améliorer la condition de la

17. Les réformes entamées visant l'amélioration du statut juridique la femme  
partiellement à l'égard de la condition de la femme marocaine en  
Code de la famille et la femme. En effet, certaines dispositions de la con  
sont insuffisantes pour garantir l'égalité entre hommes et femmes. L'inter  
protection de certaines catégories féminines  
la faible effectivité des droits reconnus aussi bien par la législation interne que par les  
conventions internationales relatives aux droits des femmes constituent autant d'obstacles  
égalité et à la pleine citoyenneté des femmes.

### Les Conventions internationales

La non adhésion du Maroc à certaines conventions relatives aux droits de la femme :

Les insuffisances des mesures prises par le Maroc en vue d'améliorer la condition de la  
femme, la non ratification des conventions internationales suivantes :

Convention sur la nationalité de la femme adoptée par l'A.G. le 28 Janvier 1957, entrée en

le 11 Août 1958.

Convention sur le consentement au mariage adoptée par l'A.G. le 7 Novembre 1962,

signée le 9 Décembre 1964.

Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la

force d'autrui du 2 décembre 1949.

Convention n° 3 relative au travail des femmes avant et après l'accouchement, et à la

protection de la maternité, adoptée en 1919, modifiée par la convention n°103 de l'OIT en

1952 et la convention n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales adoptée

le 11 Août 1983.

des droits dans la hiérarchie des

à ce sujet, ne rend certainement

pas du domaine sensible du statut

19. La coutume marocaine ne se prononce pas su

normes juridiques. L'absence de précision constitut

pas assurée la tâche du juge, tout particulièrement lors

personnel.

20. L'adhésion du Maroc à la Convention est assortie de réserves importantes touchant notamment certaines dispositions de la convention incompatibles avec les lois marocaines relatives au mariage et au divorce et à l'acquisition de la nationalité marocaine (articles 2, le §4 de l'art 15, le §2 de l'art 9 et l'art 16 de la convention).

## 2. Les insuffisances des lois internes.

22. En dépit du fait que dans son préambule la constitution proclame l'attachement aux droits de l'homme tels qu'il sont universellement reconnus, cette dernière mention aux droits civils. De ce fait, et malgré les modifications de 1993

Le code du Statut personnel a maintenu la distinction au niveau de l'âge

légales mariage fixé à 15 ans révolus pour la fille et à 18 ans pour l'homme. Le mariage de la fille alors qu'elle est encore un enfant va à l'encontre de la Convention de l'enfant que le Maroc a ratifié.

24. L'institution du tuteur matrimonial chargé de représenter la femme majeure et non orpheline est considérée comme une condition de validité du contrat de mariage. Si le tuteur ne peut contraindre la femme au mariage, en revanche, le nouveau texte ne prévoit pas de sanction en cas d'abus.

25. Le code n'a pas prévu de sanction dans le cas où le mari contracte un second mariage sans autorisation du juge. Le seul recours de la femme est d'obtenir un divorce sans l'acte de mariage, de ne pas lui adjoindre une co-épouse et de demander le divorce en cas de violation de cet engagement. Or, le recours à ce droit demeure très faible au fait des pesanteurs sociales.

26. Les modifications apportées à la répudiation n'ont que faiblement contribué à limiter l'usage unilatéral de la répudiation. La procédure de répudiation est soumise qu'à la formalité de convocation préalable de l'épouse sans requérir obligatoirement la présence; alors que la femme mariée ne peut obtenir le divorce sans produire les preuves d'un préjudice grave, chose particulièrement difficile à établir.

Le code de statut personnel consacré à la fois la primauté du mari et l'autorité de la femme dans le ménage qui incombe au mari maintient, malgré la contribution de la femme, le symbole de la dépendance économique de la femme et le devoir d'obéissance, de respect et de cohabitation de l'épouse. En cas de désaccord, la femme est considérée en situation de désobéissance et d'abandon du domicile conjugal et peut être traduite en justice.

26. Le père, chef de famille déclare les naissances et décès des enfants et établit le cas d'état civil à son nom. La femme n'a aucune de ces prérogative et n'apparaît dans le cas d'état civil que comme mère. Par ailleurs, l'enfant naturel ne peut être rattaché à son père, par une reconnaissance volontaire de ce dernier, ni par une reconnaissance forcée car filiation naturelle n'est reconnue qu'entre l'enfant et la mère. La mère célibataire peut conférer son nom à son enfant, à condition d'obtenir une autorisation des membres mâles de sa famille. Dans le même sens, la tutelle des enfants mineurs, prérogative du père durant le mariage et cas de divorce, reste établie même si la garde est confiée à la mère. En cas de décès d'incapacité du père, la mère est représentante légale de ses enfants mais ses attributions

sont limitées par le régime des biens de son mari.

une discrimination de ce type concerne la durée de la garde. L'âge habitant l'enfant à choisir le parent avec lequel il entend vivre. Cet âge est de 12 ans.

En cas de changement de résidence du tuteur, celui-ci doit consulter des motifs variables de préférence de l'enfant pour le garçon et 13 pour la fille. Par ailleurs, l'opposition de la mère gardienne et son tuteur doivent être motivés. En cas de refus de la mère, la décision n'est pas révoquée par la loi.

### 3. Législation pénale

30. L'article 418 du Code pénal fait bénéficier de circonstances atténuantes l'époux, auteur d'un meurtre, de coups ou blessures sur la personne de son épouse et du conjoint de celle-ci, en cas de flagrant délit d'adultère, alors que la réciproque n'est pas retenue par le législateur.

31. L'article 418 du Code pénal a été abrogé par le Ministère Public. Les relations adultères qui entretiennent des relations adultères lorsque son conjoint se trouve en dehors du territoire national, mais aucune poursuite n'est envisagée par le législateur.

32. L'article 336 du Code de procédure pénale permet à la femme qui veut se constituer partie civile contre son mari de l'autorisation du tribunal, alors que l'opposition de la femme n'est pas non plus prévue par le législateur.

### Le statut de la fonction publique

33. En sa qualité de chef de famille, le mari perçoit les indemnités familiales lorsqu'il est fonctionnaire public.

34. Le mari perçoit les indemnités familiales lorsqu'il est fonctionnaire public, même si c'est l'épouse qui a la garde des enfants.

### 3. Le vide juridique

est caractérisé par un vide juridique dans le domaine de  
et du harcèlement sexuel à l'encontre des femmes. Par  
actives, notamment les domestiques de maison, les  
de protection juridique.

droits sont établis et reconnus; ils ne sont pas toujours

36. L'arsenal juridique tend à  
l'incrimination de la violence co  
ailleurs, certaines catégories de  
aides familiales et ne bénéficient

4. La faible effectivité des droit

37. D'une façon générale, lorsqu

43. Mais d'ores et déjà, plusieurs projets et textes de lois sont en cours de révision et verront le jour dans les mois à venir. Il s'agit notamment de :

- Le projet de révision ( en cours d'élaboration) de L'article 418 du Code pénal fait bénéficier de circonstances atténuantes, sur un même pied d'égalité, les deux époux auteurs d'un meurtre, de coups ou blessures en cas flagrant délit d'adultère.

Annexe I:

Plan d'Action national pour l'intégration des femmes  
développement

*MATRICES DES MESURES*

- Matrice des mesures urgentes (1999 - 2000)
- Matrice des mesures prioritaires (1999 - 2000)

SECRET  
CLASSIFIED

SECRET  
CONFIDENTIAL

1. The purpose of this study is to determine the extent to which the various countries of the world are engaged in the development of nuclear energy for peaceful purposes.

2. The study is based on a review of the literature on the subject and on information obtained from various sources.

3. The results of the study are presented in the following chapters:

4. Chapter I: Introduction

5. Chapter II: The Development of Nuclear Energy for Peaceful Purposes

6. Chapter III: The Role of the International Atomic Energy Agency

7. Chapter IV: The Role of the United Nations

8. Chapter V: The Role of the World Bank

9. Chapter VI: The Role of the World Health Organization

10. Chapter VII: The Role of the World Meteorological Organization

11. Chapter VIII: The Role of the World Education Conference

12. Chapter IX: The Role of the World Employment Conference

13. Chapter X: The Role of the World Health Organization

14. Chapter XI: The Role of the World Meteorological Organization

15. Chapter XII: The Role of the World Education Conference

16. Chapter XIII: The Role of the World Employment Conference

17. Chapter XIV: The Role of the World Health Organization

18. Chapter XV: The Role of the World Meteorological Organization

dommages

Parti (M/S

Pré

de la

lectr

00/00

Assu

roye

cadre

contr

(Marr

Envi

mine

jeur

néce

Pré

III

RODRI

-ins

de la

de la

form

inser

& forc

au

Dan

& M

plaq

tous

local

lit

00

Quar

de la

lectr

00/00

Assu

roye

cadre

contr

(Marr

Envi

mine

jeur

néce

Pré

III

RODRI

-ins

de la

de la

form

inser

& forc

au

Dan

& M

plaq

tous

local

lit

00

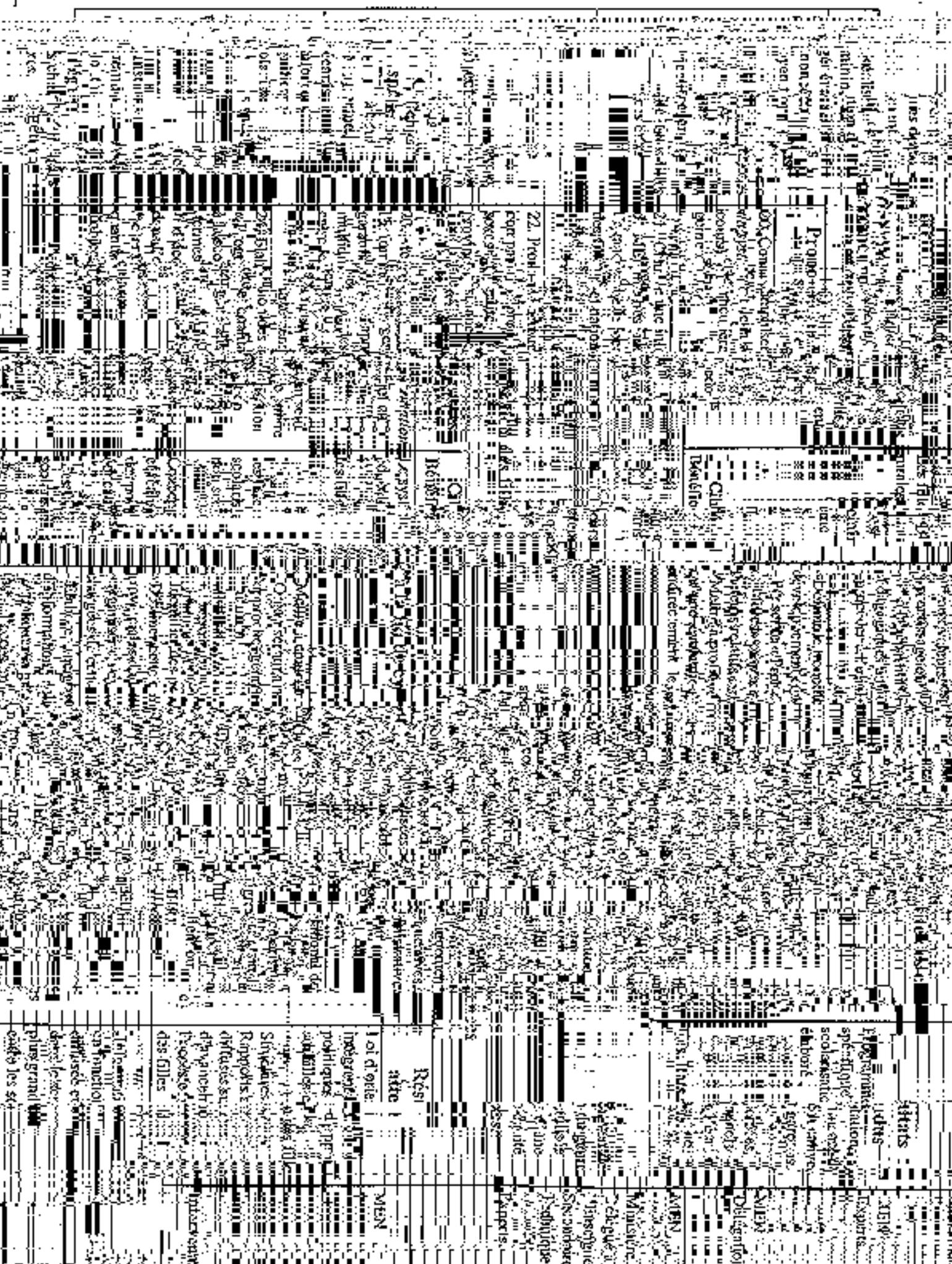












RESEARCH

REPORT

RESULTS

CONCLUSIONS

REFERENCES

APPENDICES

INDEX

TABLES

FIGURES

PHOTOGRAPHS

MAPS

CHARTS

GRAPHS

DIAGRAMS

SCHEMATIC

FORMS

TABLES

FIGURES

PHOTOGRAPHS

MAPS

CHARTS

GRAPHS

DIAGRAMS

SCHEMATIC

FORMS

TABLES

FIGURES

PHOTOGRAPHS

MAPS

CHARTS

GRAPHS

DIAGRAMS

SCHEMATIC

FORMS

TABLES

FIGURES

PHOTOGRAPHS

MAPS

CHARTS





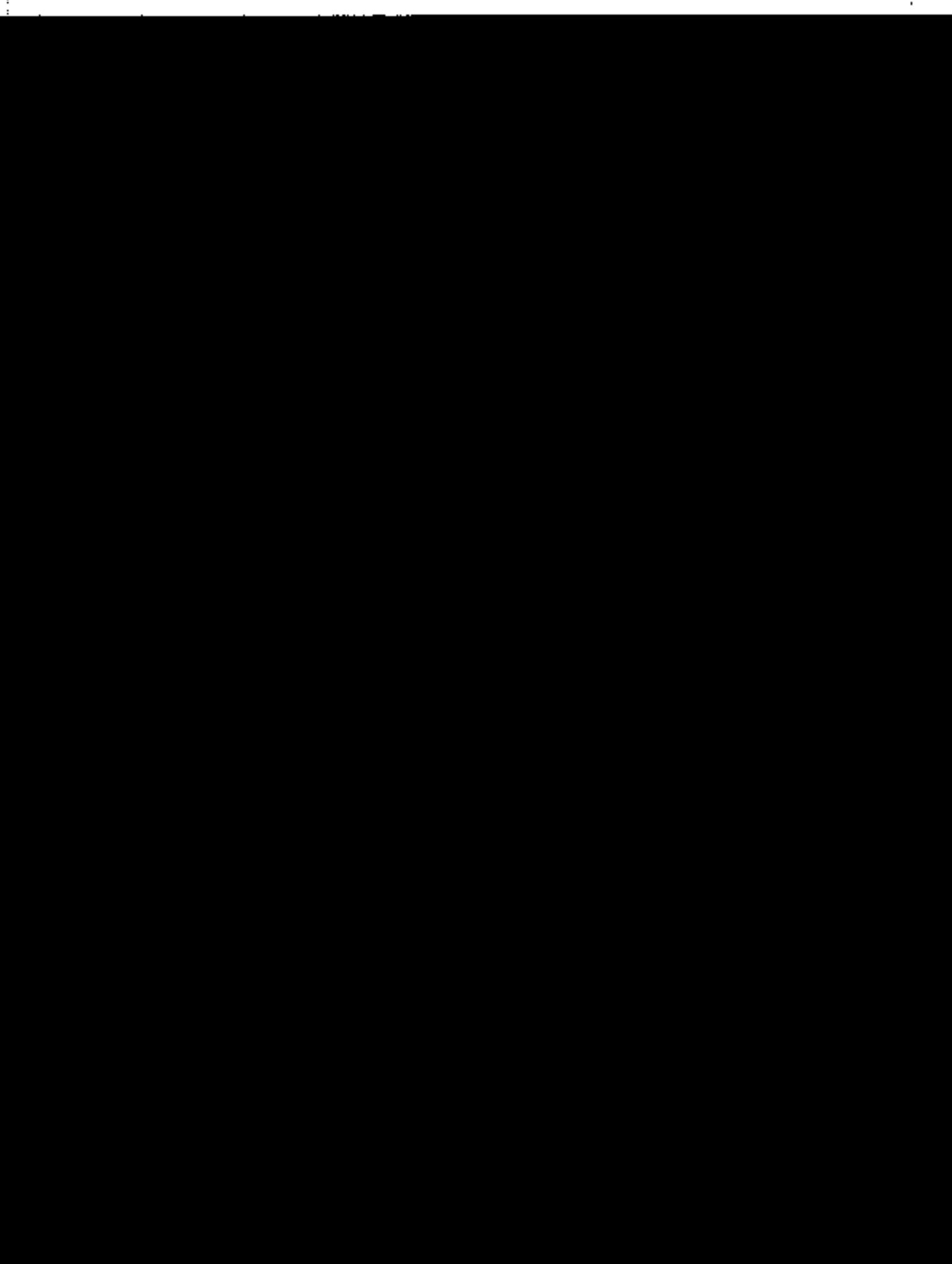














Objectifs gér

Objectifs :

1. Renforcer  
sur les acti  
contre la  
capitaliser l'o  
le débat au fé

2. Renforcer  
développées  
contre la f  
Femmes.

Objectifs spécifiques

3. Réorienter les activités génératrices de revenus (A.G.R) dans le sens d'une rupture contre les pratiques d'assistance.

7. Faire participer les femmes à la prise de décision au sein de la communauté et leur donner un rôle actif dans le développement de leur pays. (100%)

8. Clarifier les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes dans la communauté. (100%)

A.G.R. (100%)  
 - Former les femmes à la gestion de leur entreprise.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.  
 - Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de la communauté.

9. Prévenir les maladies et les blessures.  
 - Former les femmes à l'hygiène personnelle et domestique.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de mesures de prévention.

10. Donner un rôle actif aux femmes dans la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Former les femmes à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

11. Faciliter l'accès des femmes aux services de santé.  
 - Former les femmes à l'hygiène personnelle et domestique.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de mesures de prévention.

12. Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.  
 - Former les femmes à la gestion de leur entreprise.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

13. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Former les femmes à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

14. Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.  
 - Former les femmes à la gestion de leur entreprise.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

15. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Former les femmes à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

16. Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.  
 - Former les femmes à la gestion de leur entreprise.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

17. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Former les femmes à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

18. Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.  
 - Former les femmes à la gestion de leur entreprise.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.

19. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Former les femmes à la prise de décision au sein de la communauté.  
 - Appuyer les femmes dans la mise en œuvre de leur projet.







Objectifs spécif

3. Veiller à ce q  
filles dispensées  
jeunes filles rep  
réellement aux besa  
manière de l'emploi.

4. Améliorer la quali  
formations dispensé  
les départe  
traditionnellement  
féminins.

28	28. ...	...
29	29. ...	...
30	30. ...	...
31	31. ...	...
32	32. ...	...
33	33. ...	...
34	34. ...	...
35	35. ...	...

Objets spéc

3. RANDBERG formation dans les centres urbains.

Objets spéc	Description	Intervenants	Ades	Formation	Agri
36. D. Rural	Formation des agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture
37. Camp	Formation des agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture
38. A. M. dans 1981	Formation des agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture
39. Inter	Formation des agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture
40. C. C.	Formation des agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture
42. C. C.	Formation des agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture



4. ...  
 5. ...  
 6. ...  
 7. ...  
 8. ...  
 9. ...  
 10. ...  
 11. ...  
 12. ...  
 13. ...  
 14. ...  
 15. ...  
 16. ...  
 17. ...  
 18. ...  
 19. ...  
 20. ...  
 21. ...  
 22. ...  
 23. ...  
 24. ...  
 25. ...  
 26. ...  
 27. ...  
 28. ...  
 29. ...  
 30. ...  
 31. ...  
 32. ...  
 33. ...  
 34. ...  
 35. ...  
 36. ...  
 37. ...  
 38. ...  
 39. ...  
 40. ...  
 41. ...  
 42. ...  
 43. ...  
 44. ...  
 45. ...  
 46. ...  
 47. ...  
 48. ...  
 49. ...  
 50. ...  
 51. ...  
 52. ...  
 53. ...  
 54. ...  
 55. ...  
 56. ...  
 57. ...  
 58. ...  
 59. ...  
 60. ...  
 61. ...  
 62. ...  
 63. ...  
 64. ...  
 65. ...  
 66. ...  
 67. ...  
 68. ...  
 69. ...  
 70. ...  
 71. ...  
 72. ...  
 73. ...  
 74. ...  
 75. ...  
 76. ...  
 77. ...  
 78. ...  
 79. ...  
 80. ...  
 81. ...  
 82. ...  
 83. ...  
 84. ...  
 85. ...  
 86. ...  
 87. ...  
 88. ...  
 89. ...  
 90. ...  
 91. ...  
 92. ...  
 93. ...  
 94. ...  
 95. ...  
 96. ...  
 97. ...  
 98. ...  
 99. ...  
 100. ...

101. ...  
 102. ...  
 103. ...  
 104. ...  
 105. ...  
 106. ...  
 107. ...  
 108. ...  
 109. ...  
 110. ...  
 111. ...  
 112. ...  
 113. ...  
 114. ...  
 115. ...  
 116. ...  
 117. ...  
 118. ...  
 119. ...  
 120. ...  
 121. ...  
 122. ...  
 123. ...  
 124. ...  
 125. ...  
 126. ...  
 127. ...  
 128. ...  
 129. ...  
 130. ...  
 131. ...  
 132. ...  
 133. ...  
 134. ...  
 135. ...  
 136. ...  
 137. ...  
 138. ...  
 139. ...  
 140. ...  
 141. ...  
 142. ...  
 143. ...  
 144. ...  
 145. ...  
 146. ...  
 147. ...  
 148. ...  
 149. ...  
 150. ...  
 151. ...  
 152. ...  
 153. ...  
 154. ...  
 155. ...  
 156. ...  
 157. ...  
 158. ...  
 159. ...  
 160. ...  
 161. ...  
 162. ...  
 163. ...  
 164. ...  
 165. ...  
 166. ...  
 167. ...  
 168. ...  
 169. ...  
 170. ...  
 171. ...  
 172. ...  
 173. ...  
 174. ...  
 175. ...  
 176. ...  
 177. ...  
 178. ...  
 179. ...  
 180. ...  
 181. ...  
 182. ...  
 183. ...  
 184. ...  
 185. ...  
 186. ...  
 187. ...  
 188. ...  
 189. ...  
 190. ...  
 191. ...  
 192. ...  
 193. ...  
 194. ...  
 195. ...  
 196. ...  
 197. ...  
 198. ...  
 199. ...  
 200. ...



**Objectifs spécif**

66. Appliquer les valeurs économiques et sociales de l'économie domestique et familiale pour le bien-être de la famille et de la communauté.

**2. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptant dans les contraintes.**

67. Participer à la prise de décision dans le ménage et la communauté.

**3. Renforcer le statut des filles et femmes en ménage.**

68. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant que femme en ménage.

**4. Renforcer le statut des aides familiales, ou chef de ménage milieu rural.**

69. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant qu'aide familiale ou chef de ménage milieu rural.

**5. Renforcer le statut des femmes en ménage.**

70. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant que femme en ménage.

**6. Renforcer le statut des femmes en ménage.**

71. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant que femme en ménage.

**7. Renforcer le statut des femmes en ménage.**

72. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant que femme en ménage.

**8. Renforcer le statut des femmes en ménage.**

73. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant que femme en ménage.

**9. Renforcer le statut des femmes en ménage.**

74. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant que femme en ménage.

**10. Renforcer le statut des femmes en ménage.**

75. Prendre conscience de son statut et de ses droits en tant que femme en ménage.

5. Renforcer femmes qui domestique.

6. Réduire la pauvreté et du

7. Améliorer protection femmes au tra

68. Utiliser les ressources de son secteur.

69. Décider d'un meilleur cadre de coordination avec plus précises.

70. Verser à améliorer le régime de soutien aux exploitants agricoles.

71. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

72. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

73. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

74. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

68. Utiliser les ressources de son secteur.

69. Décider d'un meilleur cadre de coordination avec plus précises.

70. Verser à améliorer le régime de soutien aux exploitants agricoles.

71. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

72. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

73. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

74. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

75. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

76. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

77. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

78. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

79. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

80. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

81. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

82. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

83. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

84. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

85. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

86. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

87. Mettre à jour les salaires et aux de protection soc

7. Ameliorer l'individu

placé dans son milieu  
conformes au travail

Sh...  
v...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Objectifs spécifiques

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...







Le premier trimestre 1979, les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le secteur de l'habillement a enregistré une croissance de 4,2%, tandis que celui de l'alimentaire a progressé de 2,8%.

En ce qui concerne les services, les ventes ont augmenté de 1,5% par rapport au trimestre précédent.

Les ventes de produits de consommation ont augmenté de 3,5% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

# DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Tableau 1- Population du Maroc

Année	1994	1997	2000*
Population totale (en milliers)	26074	27310	
Population urbaine (en milliers)	13408	14524	
Population rurale (en milliers)	12666	12786	

Proportion de la population urbaine (%)

Profil socio-démographique du Maroc (CERED)

Source: Ministère chargé de la Population

Population par grands groupes d'âges (%)

(Tableau 2: Structure de la population)

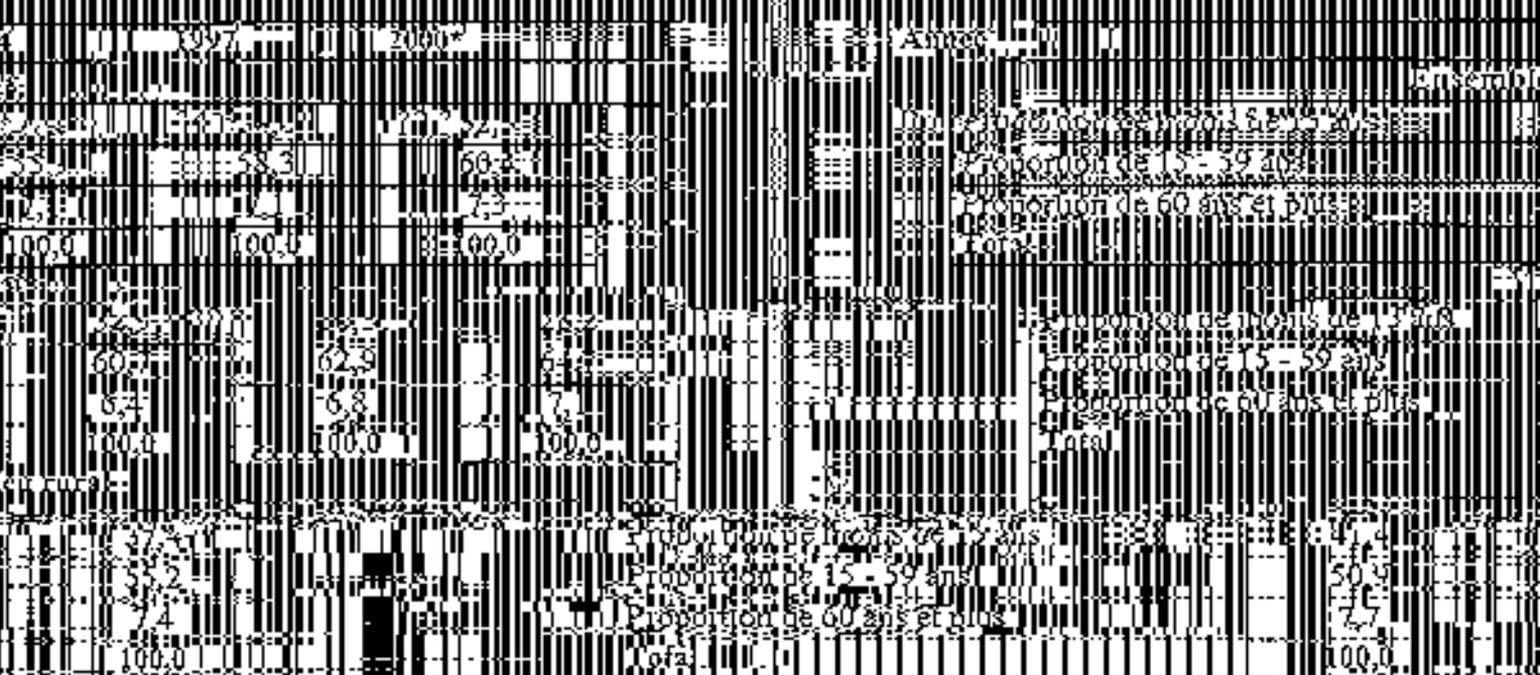


Tableau 2: Taux de croissance annuelle de la population (%)

Période	1987-94	1994-97	1997-2000*
Urbain	3,64	3,01	
Rural	2,67	0,36	
Total	2,06	1,74	

Source: Ministère chargé de la Population; Profil socio-démographique du Maroc

Tableau 4- Evolution des effectifs globaux des filles dans l'enseignement public

	1991 - 1992	1994 - 1995	1997 - 1998
Enseignement fondamental	2.485.034	2.895.737	3.119.025
Dont filles	992.388	1.197.339	1.334.281
% filles	39,9	41,3	42,8
Enseignement secondaire	790.223	901.589	925.867
Dont filles	326.356	372.828	390.909
% filles	41,3	41,4	42,2
Dont filles			136.636
% filles			41,0

Niveaux
1er cycle de l'enseignement fondamental
Dont filles
% filles
2ème cycle de l'enseignement fondamental
Dont filles
% filles

MEN<sup>D</sup> DSEP, P-25

Tableau 5- Effectif des étudiants de l'enseignement supérieur public

	1995-96	1996-97	1997-98
Total étudiants	270.013	273.108	266.507
Dont filles	99.811	105.666	107.839
% filles	38,65	39,71	39,93
Dont filles	4.059	3.652	2.633

	1993-94
Total étudiants dont	258.205

Tableau 6- Taux de prévalence contraceptive (%)

	1980	1984	1987	1992	1995
Taux de prévalence	36,0	42,5	51,9	54,4	64,2
Taux de prévalence	9,7	15,2	24,6	31,5	39,5
Taux de prévalence	19,4	25,5	35,9	41,5	50,3

Ministère chargé de la Population: Profil socio-démographique du Maroc, CERED.

Tableau 7- Espérance de vie à la naissance (en années)

Année	1994	1997	2000*
Urbain			
Hommes	69,4	70,1	70,8
Femmes	73,7	74,4	75,1
Total	71,5	72,2	72,9
Rural			
Hommes	64,0	65,0	65,9
Femmes	65,9	66,9	67,8



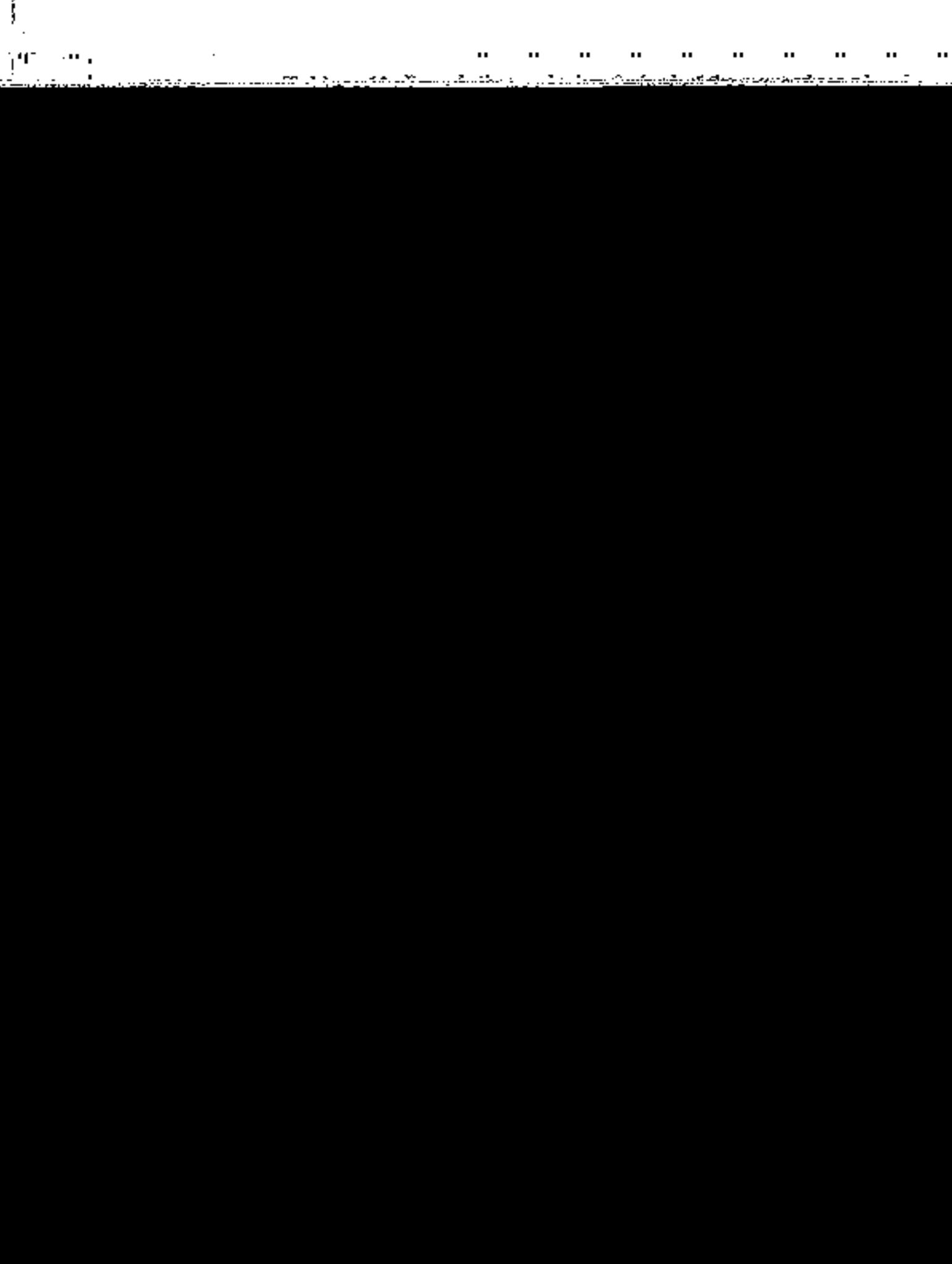


Tableau 15- Age moyen au premier mariage (en années)

Année	1982	1994
<b>Urbain</b>		
Hommes	25,6	28,3
Femmes	20,8	24,9
<b>Rural</b>		
Hommes	27,2	30,0
Femmes	22,8	24,8

Source: Ministère chargé de la Population, Profil démographique

du Maroc, CERED

LE CÉREDES PUBLICATIONS DU CÉREDES  
DE LA DIRECTION DE LA STATISTIQUE

Population et développement au Maroc, conférence internationale sur le développement, Le Caire, septembre 1994. Rapport national.

Naissance démographique et développement du monde rural.

CERED 1995. La femme rurale, sa place, sa condition et ses potentialités.

CERED 1996. Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale.

CERED 1996. Population infantile au Maroc. Caractéristiques, suivi démographique et stratégies familiales.

CERED 1997. Etat matrimonial.

CERED 1997. Population.

CERED 1997. Profil sociodémographique et répartition spatiale.

CERED 1997. Sécurité.

CERED 1997. Situation.

CERED 1998. Genre et différenciation sexuelle.

Direction de la statistique.

Direction de la statistique.

Direction de la statistique.

OCDE. Direction de la statistique.

de la statistique 1996. Niveau de vie des ménages 1990/91 premiers résultats.

1. Rapport de synthèse.

de la statistique. Condition socio-économique de la femme au Maroc. Enquête

sur le budget temps des femmes 1997/98. Rapport de synthèse - Volume n°1

de la statistique. Les emplois du temps de la femme au Maroc. Enquête nationale

budget temps des femmes 1997/98. Rapport de synthèse - Volume n°2

ON C. (1991). Ajustement et équité au Maroc. Document OCDE.